

Extrait des Registres des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'ORANGE

Objet

Séance du quinze Juin



L'an mil huit cent quatre vingt deux et le quinze Juin
le Conseil municipal de la ville d'Orange, convoqué extraordinairement
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses
séances, en vertu de l'autorisation de M. le Sous-Préfet

Sous la Présidence de M. Alfred Dugat, Maire,

Présents :

MM. Capty; Laugier; adjoints: Rigaud;
Meyrier; Lisbonne; Prudant; Divol; Malon;
Romane; Neyron; Marchand; Richard; Meritay;
Ville; Durand; Robert; Bouche; Briasseon;
Jacquard; Pierrat; Millet

M. le Maire après avoir déclaré la séance
ouverte et exposé que la présente réunion avait pour
but d'entendre la lecture des rapports des Commissions
des finances et des travaux d'utilité publique et d'en
approuver les conclusions s'il y avait lieu, donne
la parole à M. Neyron, rapporteur de la Commission
des travaux d'utilité publique qui s'exprime en
ces termes

Extrait du Rapport de M. Neyron.

Théâtre.

La Ville d'Orange est assez importante pour qu'il
ne soit pas nécessaire de justifier l'utilité d'y construire
une salle de Théâtre, que la population réclame depuis
longtemps et qui a été mise à l'étude à plusieurs
reprises, par les administrations précédentes.

Des villes moins considérables que la nôtre et
ou n'accite pas comme ici une garnison militaire
sont dotées d'une salle de Spectacle. Il nous serait
possible d'en citer plusieurs dans ce département.

L'avant-projet que la Commission nous présente,
réunit toutes les conditions désirables pour un monument
de cette nature, les dimensions nous paraissent en
rapport avec la population de cette ville, dont il sera
un des ornements par son architecture gracieuse.

Votre Commission a pensé que l'emplacement de cette
salle de Spectacle était naturellement indiquée à
l'extrémité sud du Cours S^t Martin et le long de la Route
de Roquemaure. Cette construction embellira votre
principale promenade, sans en diminuer l'étendue.
Elle résultera d'ailleurs une économie pour la ville
qui n'aura ainsi aucun terrain à acquérir.

Le montant du devis dressé par M. Baudouy,
architecte à Avignon, s'élève à la somme de
65000 francs, à laquelle nous pensons qu'il
convient d'ajouter une somme de 10000 francs,
pour travaux imprévus.

Nous nous mettons ainsi en garde contre tous
les mécomptes qui pourraient se produire d'après
le chiffre de la dépense et nous avons la
certitude que les prix que nous vous proposons
d'accepter ne seront pas dépasser.

Nous vous proposons donc d'affecter à la
construction d'un théâtre une somme de 25000
francs, à imputer sur le montant de l'emprunt
à contracter.

Le Conseil,

Adoptant les motifs et les conclusions des
Rapports des Commissions des Finances et des
Travaux publics.

Délibère à l'unanimité moins une
voix

Théâtre.

17^e Les plans et devis présentés pour la construction

d'un théâtre et qui s'élèvent à la somme de
25000 francs sont approuvés.

18^e Cet édifice sera construit au Sud de la prome-
nade du Cours S^t Martin et sur le bord de la
Route départementale N^o 13, ainsi qu'il est indiqué
sur le plan annexé au dossier.

19^e Un crédit de 25000 francs est ouvert sur
l'emprunt de 480000 francs, pour l'exécution de
ce projet.

Le Conseil, Délibère également que les
architectes auteurs des plans et devis, seront
exclusivement et personnellement chargés de
la surveillance des travaux qui les concernent,
à quelque époque qu'ils soient exécutés.

Le Conseil, charge M. le Maire, de faire
toutes les démarches nécessaires pour arriver à
déclarer d'utilité publique les travaux compris
dans la présente délibération passibles de cette
formalité.

Suivent les Signatures,
Extrait certifié conforme;
Le Maire d'Orange.



[Handwritten signature]